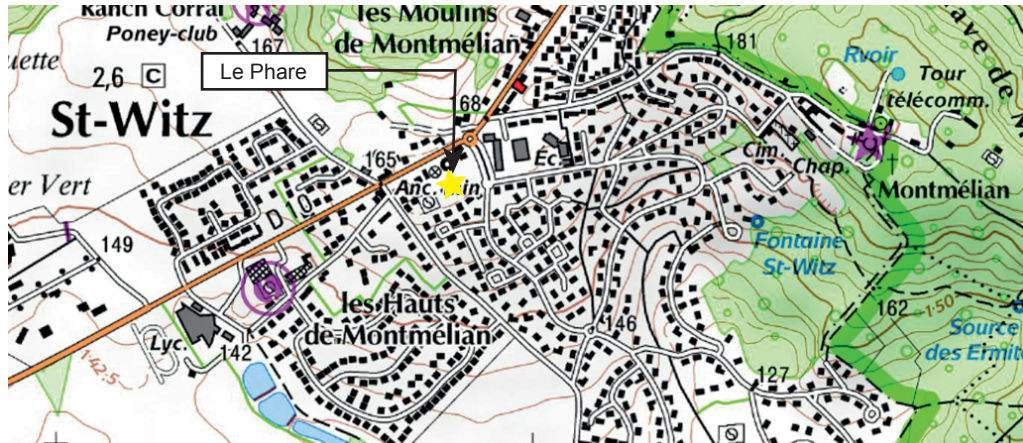


Elément de paysage à préserver : L'ancien Phare Aéronautique (Article L123.1-5, alinéa 7 du code de l'urbanisme)

PROJET POUR ARRÊT



Historique : Les phares aéronautiques sont des repères de navigation aérienne à vue, de nuit ou par temps brumeux, employés à partir des années 1920. En France, ils furent, dans un premier temps, destinés à l'Aéropostale et aux premières lignes aériennes régulières (Londres-Paris). Ancêtres des moyens de radionavigation actuels, ils étaient allumés peu de temps avant le passage de l'avion, par un habitant local (instituteur, garde-champêtre, meunier) qui en recevait la demande par la Poste ou par Télégramme.

Description : Le phare aéronautique de Saint-Witz est un phare de grande navigation (ou phare de balisage), il est constitué d'un pylône en ciment d'une hauteur d'environ 10m, et d'une plateforme accueillant une source de lumière alimentée par acétylène, néon ou électricité.

Ce phare ne fonctionne plus depuis la fin de la seconde guerre mondiale, à cause des nouvelles techniques d'aviation plus fiables mises en place.

Enjeu paysager : Edifice visuel marquant le paysage environnant, c'est un signal porteur d'histoire.

Etat actuel : Bien qu'il soit en place depuis plus d'un demi-siècle, le phare de Saint-Witz est en bon état.

